

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 12 janvier 2018

PRÉSENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, David VIALLET

POUVOIRS : Christian ROYER à Gilles RUAT, Daniel VAUZELLE à Christian BOURDIER

ABSENTES : Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX

1- Approbation du dernier compte-rendu : Après ajout du nom de deux conseillers (Andrée LIONNET et André RICHARD) dans la liste des présents, le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Renouvellement des photocopieurs :

Monsieur Le Maire informe le CM de la nécessité de remplacer les photocopieurs de la mairie et de l'école (vétusté et coût de maintenance élevé)et présente les offres des deux prestataires qui ont été consultés.

Après analyse des propositions, le CM valide à l'unanimité celle plus avantageuse de la Société C PRO sous forme de contrat de location.

3- Renouvellement de la convention avec la SPA

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention fourrière avec la SPA, convention qui permet à la commune de transférer tout chien errant que ses services auraient capturé à la fourrière dès le 1^{er} jour ouvré après sa capture et ce pour un montant de 0,65 € par habitant soit 523,90 €/an. A l'unanimité le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention.

4- Maison Médicale pluridisciplinaire

-) Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'APD d'un montant total de **622 962.50 € HT** (maîtrise d'œuvre : 53 462.50 € HT et travaux : 569500 € HT.

Après délibération le CM valide l'APD et autorise le Maire à lancer les appels d'offres et signer tout document relatif à ces marchés.

-) Validation du projet de bail :

Monsieur le Maire présente au CM le projet de bail entre la commune et les professionnels de santé concernant la location à titre professionnel de la maison médicale pluridisciplinaire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le projet de bail et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce bail.

5- Réhabilitation de la place du Foirail

- 5.0 Validation de l'APD

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du CM sa volonté de réhabiliter la place du foirail afin d'aménager des espaces piétonniers et rendre le centre-bourg plus attractif (création d'un ponton en bordure du ruisseau, aires de jeux pour enfants...). Il présente l'Avant-Projet Définitif dont le montant s'élève à **141 688.50 € HT** (Maîtrise d'œuvre : 13 205.00 HT, travaux : 118 733.50 € HT et jeux : 9 850.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le CM valide l'APD et autorise Monsieur Le Maire à lancer les appels d'offres et signer tout document relatif à ce projet.

- 5.1 demande d'aide au titre du fonds 199

Pour ce projet de requalification de la place du foirail, d'un montant de 141 688.50 € HT, le Conseil départemental pourrait subventionner à hauteur de 40 % pour une dépense maximale de 50 000 € soit 20 000 €.

Le CM à l'unanimité autorise le Maire à solliciter le fonds 199 du Conseil départemental

- 5.2 demande d'aide au titre du contrat du Haut-Allier

Toujours pour ce projet d'aménagement de la place du foirail, Monsieur Le Maire souhaite que les travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès de la région AURA au titre du Contrat du Haut-Allier et propose le plan de financement suivant :

| | | |
|------------------------|------|--------------|
| Région AURA : 35 % | soit | 49 625.00 HT |
| Fonds 199 (50 000X40%) | soit | 20 000.00 HT |
| Autofinancement : | | 72 163.00 HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide de la région.

6-Acquisition de terrain à Limagne

M. le Maire expose au CM l'intérêt pour la commune d'acquérir une partie des parcelles cadastrées E1 238 (5223m²) et E1 263(671m²) situées à Limagne pour le prix de 1.20 € le m² afin de pérenniser et d'aménager le site de prélèvement en eau à usage domestique pour les agriculteurs.

Le CM accepte l'achat des terrains à 1.20 € le m² pour une surface totale de 5 894 m² et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cet acte.

7-Réhabilitation du réseau d'assainissement de la station d'épuration de Laniac

Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement du bourg et de Laniac a été engagée en 2016 et qu'il convient désormais de programmer les travaux.

Dans cet objectif, un dossier de consultation de bureaux d'études de maîtrise d'œuvre a été établi par le Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement du département.

Le marché proposé comporte deux tranches fermes et une tranche optionnelle.

Le CM approuve le dossier de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions au département de la Haute-Loire, à l'agence de l'eau Loire Bretagne et à la Région Auvergne Rhône Alpes

8- Divers

Validation missions APAVE pour la construction d'une maison médicale :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prestations et les offres de contrat de l'APAVE pour les missions suivantes :

- Contrôle technique de construction
- Coordination sécurité protection de la santé

Le CM valide à l'unanimité les propositions de contrat

Date du prochain CM : vendredi 23 février à 20h30